

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Présentation du programme ACTEE

3/08/2023

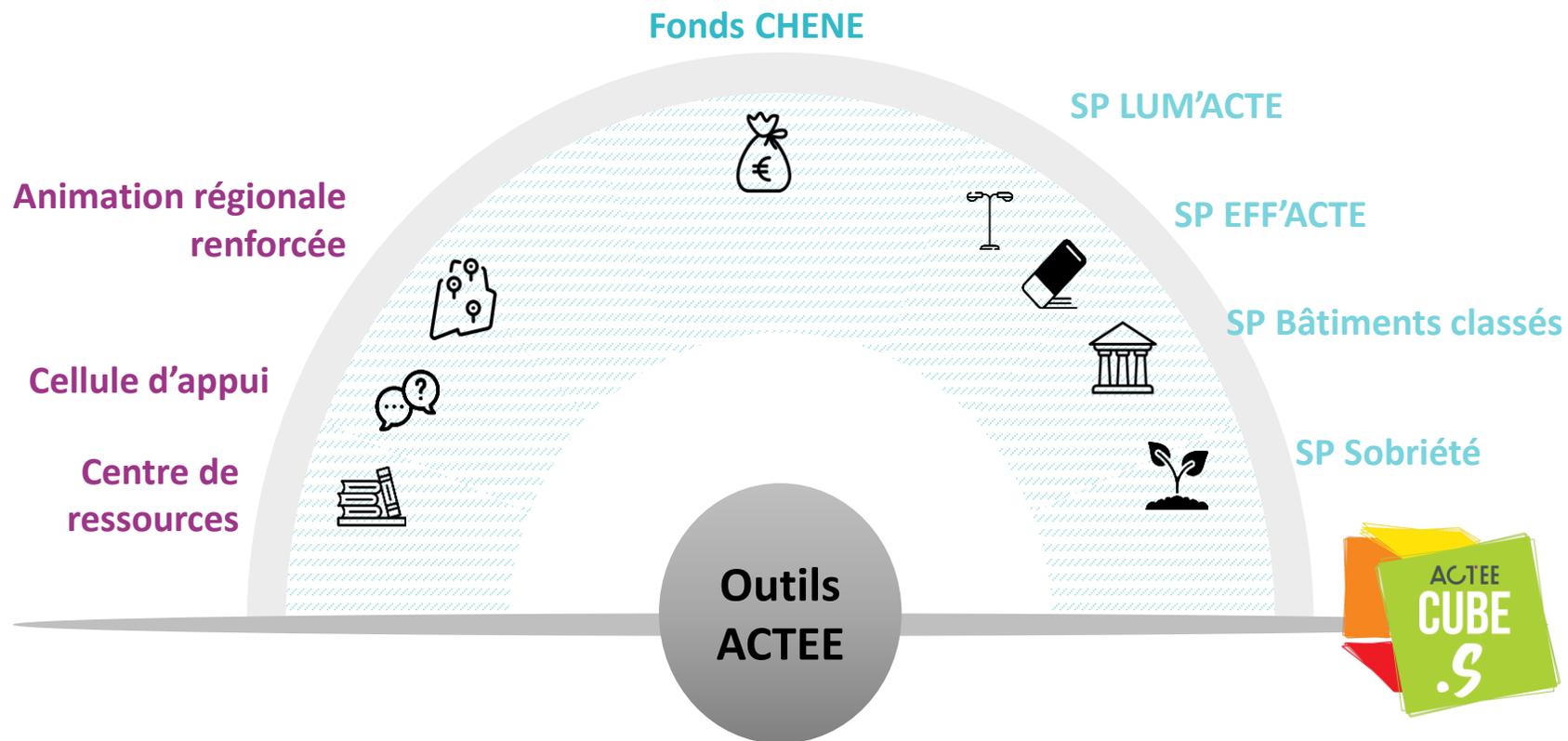
ACTEE + : l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Appui financier :
Fonds et Sous-programmes (SP)

Renouvellement du programme
jusqu'à fin 2026
(une durée de près de 4 ans!)

Centre de ressources enrichi

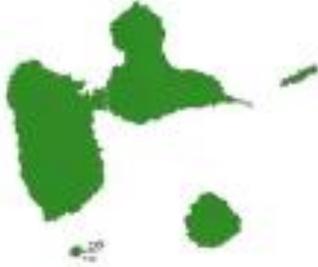
220 M€ :
un budget doublé
Toujours 90% reversé
directement aux collectivités
(10% pour le centre de ressources)



ACTEE + : l'accompagnement en Outre-mer

Départements d'Outre-Mer

Guadeloupe - 971



Martinique - 972



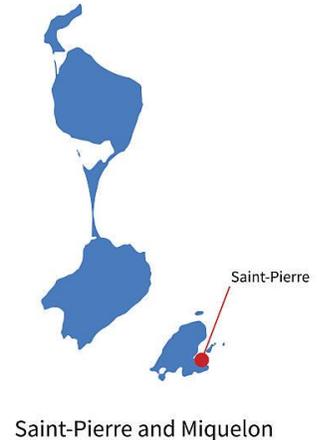
Guyane - 973



Réunion - 974



Mayotte - 976



→ Le programme ACTEE étant un **programme CEE**, il n'est **pas applicable** pour les Territoires d'Outre-mer (Polynésie Française, à Wallis et Futuna, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et en Nouvelle-Calédonie)

Le Fonds CHÊNE en quelques mots

5 lots d'actions financés :

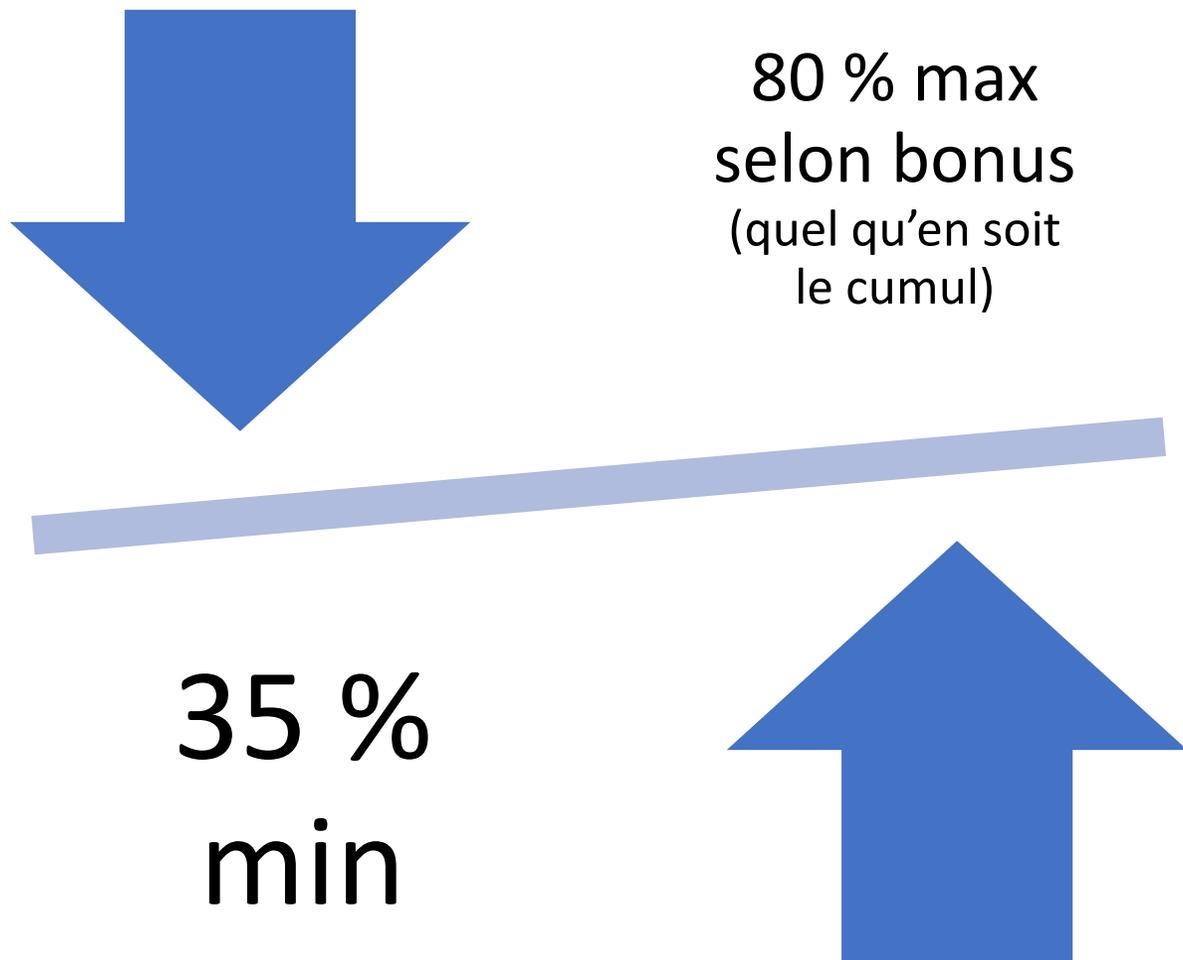
1. Postes **d'économe de flux**
2. **Outils** de suivi et de mesure des consommations énergétiques
3. **Etudes énergétiques** (techniques, financières)
4. Etudes de **maitrise d'œuvre**
5. **AMO** et autres prestations intellectuelles

Porteurs de projets éligibles : Collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL

Bâtiments éligibles : bâtiments des publics territoriaux à **usage tertiaire**

Un taux de subvention de **35% minimum, monté jusqu'à 80 %** avec la mise en place de **bonus**

Taux de subvention : pour résumer l'approche



Liste des bonus (CHENE) :

- **Pérennisation de postes** d'économies de flux
- **Etudes** : SDIE et décarbonation
- **DROM**
- **Bâti Scolaire** (écoles, collèges, lycées)



BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Bonus cumulables

Le Bonus bâti scolaire en bref

Des subventions abondées par la Banque des Territoires dans le cadre du Programme **EduRenov**

Bâti scolaire = écoles, collèges, et lycées

Projets bonifiés : minimum 40% d'économie d'énergie

+ **25%** sur les **postes d'économe de flux** dédié au bâti scolaire

+ **30%** sur les **études énergétiques** portant sur des bâtiments scolaires

+ **5%** sur la **MOE** portant sur le bâti scolaire

→ **Financement dans la limite de 80% du coût total**



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Lot 1 – Ressources humaines

Financement des économes de Flux :

Mieux connaître ses consommations et cibler les actions

- **Bonus DROM de +15%**
- Financement des **reconductions de postes CDD**
- Bonification du **CDI**
- Postes d'économes de flux dédiés au **bâti scolaire** (tout contrat; 2/3 missions) : **+ 25%**
- Pas de co-financement

Type de contrat	Taux de financement de base	Taux avec Bonus DROM (+15%)
CDD (création de poste ou reconduction)	40%	55%
Alternant	40%	55%
Création de poste CDI ou titulaire	65 %	80%
CDI ou titulaire déjà en poste	Non éligible	Non éligible
Stagiaire	Non éligible	Non éligible

Lot 2 – Outils de mesure et de suivi des consommations

Mieux connaître ses consommations et cibler les actions

- **Sous-axes**
 - Outils **de mesure et télérelève** (sondes, thermomètres, capteurs...)
 - Outils **mobiles** de diagnostic thermique (caméra thermiques...)
 - Outils **logiciels de suivi** des consommations
- GTB toujours non financées
- Financement à **50%** de l'ensemble des outils
- **Pas de Bonus DROM pour ce lot**

Lot 3 – Etudes énergétiques

Connaitre son patrimoine et déterminer un plan d'action

- **Bonus DROM : +15%**
- Etudes **techniques** (audits énergétiques, STD, étude de faisabilité, etc.)
- Etudes **financières** (intracting, etc.)
- Etude de faisabilité EnR non éligibles, hors contexte de substitution fioul / gaz
- Inéligibilité des études réalisées en interne

Type de financement	Taux de financement de base	Taux avec Bonus DROM (+15%)
Etudes techniques/financières	50%	65%
SDIE et audits réalisés dans le cadre d'un SDIE	60%	75%
Etude décarbonation	80%	80%

- Bonus **bâti scolaire : + 30%** du taux de base (plafonné à 80% de financement maximum)

Lot 4 – Etudes de maitrise d'œuvre (MOE)

Concevoir son projet de rénovation énergétique

- **Bonus DROM 15%**
- Financement de **toutes les phases** des études de maîtrise d'œuvre (loi MOP)
- Pour les **bâtiments ayant déjà fait l'objet d'un audit énergétique**
- Projets de rénovation **visant minimum le Décret Eco-énergie Tertiaire**
- Plafond propre à chaque taux de subvention (max : 120 000€)

MOE	Taux de financement de base	Taux avec Bonus DROM (+15%)
-40% conso énergétique*	20%	35%
-60% conso énergétique* (ou BBC Réno)	60%	75%

Bonus Bâti scolaire (+5%) plafonné à 7 500€

* par rapport à l'année de référence choisie entre 2010 et 2019

Lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles

Accompagner à la montée en compétences et connaissance

- **Bonus DROM : +15%**
 - **Tout type d'AMO** lié efficacité énergétique : technique, juridique et financière
- Exemple : (AMO décret tertiaire, AMO mise en place d'un CPE, ou d'un plan de comptage, etc.)
- Prestations de **sensibilisation**
 - **Pas de plafond** sauf pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée (5 000€ / bâtiment)

Type de financement	Taux de financement de base	Taux avec Bonus DROM (+15%)
AMO	50%	65%

(exception : AMO "suivi de projet ACTEE : 20% pour 1 an)

Calendrier CHENE 2 et CHENE 3

CHÊNE - Saison 2

Date éligibilité des devis et recrutement EF : 26 juillet

Date clôture candidature : 01/12/2023

Date jury : 08/02/24 : date début éligibilité des dépenses

CHÊNE - Saison 3

Date éligibilité des devis et recrutement EF : 02/12/23

Date clôture des candidatures : 29/03/24 (prévisionnel)

Date jury : 21/05/24 (prévisionnel)

Fin des conventions : 31/12/2026 (= date de fin d'éligibilité des factures)

Modalités de candidature au Fonds CHÊNE

Mutualisation des structures en groupement conseillée et fortement recommandée mais plus obligatoire (sauf pour les communes rurales)

Porteurs de projet : toutes les **collectivités territoriales** (communes, départements, région), **EPCI**, **syndicats d'énergie**, **SPL**

Structures éligibles (bénéficiaires) : Porteurs de projets + **Entreprises Locales Publiques** + **ALEC**, AREC, ATD + **EPA sous tutelle d'une adm. territoriale** (CCAS, SDIS, etc.) + **EHPAD** + **SEM** rattachés à une collectivité territoriale

Eligibilité des dépenses : entre la date d'annonce des lauréats et fin 2026

Candidature via le site internet d'ACTEE (**candidatures dématérialisées**)

SAISON 2 :

Candidatez en ligne dès aujourd'hui et jusqu'au 1er décembre

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Espace candidature  Se connecter

Portail ACTEE → Candidature → Chêne

Chêne

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire pour accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Envoyer une demande de candidature

C'est votre 1^{er} visite sur l'espace candidature du programme ACTEE et vous candidatez pour le programme Chêne en tant que nouveau membre indépendant ou comme coordinateur d'un projet en groupement ?

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour confirmer votre demande et recevoir vos identifiants d'accès à la plateforme.

Nom de votre dossier / groupement*

Type de votre structure*

Nom de la structure*

Prénom*

Nom*

Email de contact*

Téléphone*

Merci d'accepter les conditions générales d'utilisation

[Plus d'informations sur vos données personnelles](#)

Valider

Candidatures dématérialisées via
le **portail candidat**
disponible sur le site internet
ACTEE

Fournir la liste précises des
bâtiments concernés par les
études bonifiées et les
études de MOE pour un
calcul précis des aides

Candidatures

Parmi les critères de sélection

- **Mutualisation** en groupement fortement appréciée
- **Bilan** des actions ACTEE 2 et/ou des actions réalisées dans le cadre la transition écologique
- **Taux de passage** à l'acte envisagé (PPI, etc.)
- Tout documents permettant une meilleure compréhension du projet

L'équipe ACTEE à votre écoute et à votre appui !



ACTEE

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME ACTEE POUR RÉNOVER VOS BÂTIMENTS PUBLICS

ENGAGER, ORGANISER ET FINANCER LES TRAVAUX
D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Vos co-référents en région DROM

Joachim GAINARD

j.gaignard@fnccr.asso.fr



Samy HAMDY

s.hamdi@fnccr.asso.fr



Et toujours ...

actee@fnccr.asso.fr



Retrouvez les actualités ACTEE

<https://www.programme-cee-actee.fr/>



@FNCCR #ACTEE



FNCCR #ACTEE